

Les dépenses électorales du FDF épinglées

■ Cinq élus du Parlement bruxellois auraient dépassé le plafond légal. Faux, dit le FDF.

Le collège juridictionnel de contrôle des dépenses électorales du Parlement bruxellois s'est réuni lundi. Cet organe au nom un peu barbare est chargé de statuer sur le respect ou non des règles par les candidats aux élections en matière de propagande. La procédure est relativement complexe, chaque parti devant remettre la liste de ses dépenses et leur justification au bureau électoral régional, présidé par le président du tribunal de première instance de Bruxelles. Le rapport de ce dernier doit être examiné par le collège de contrôle – composée d'élus régionaux bruxellois – dans les 90 jours qui suivent l'élection.

Outre des centaines d'erreurs de calcul et autres défauts de déclaration qui feront l'objet de demandes d'explications aux candidats concernés, le document remis lundi au collège pointe un dépassement du plafond légal de dépenses électorales chez cinq candidats élus du FDF, confirment plusieurs sources politiques. Pareils dépassements n'ont pas été constatés dans d'autres partis. Pour certains, un réel problème se pose. Pour d'autres, il ne s'agit que d'un problème de forme qui sera justifié aisément dans les jours qui viennent. Emmanuel De Bock, chef de groupe FDF au Parlement bruxellois, tient à affirmer qu'aucun des candidats

de sa liste n'a vraiment dépassé les fameux plafonds légaux. *"Ils ont oublié de regarder les annexes pourtant transmises reprenant les dépenses électorales prises par la liste dans le respect des limites"*, explique-t-il. *En clair, ni les candidats ni la liste n'ont dépassé le montant autorisé.* D'autres sources préfèrent parler d'une erreur de forme dans la déclaration du FDF à Bruxelles. *"Globalement, le rapport du bureau électoral ne pointe pas de réel problème pour les élections du 25 mai"*, ajoute-t-on.

Le FDF défavorisé

Pour rappel, il ne s'agit pas d'argent public mais simplement des montants que les candidats – finançant eux-mêmes leur campagne – ne peuvent dépasser. Avant les dernières élections, le FDF avait d'ailleurs dénoncé le fait que ces plafonds étaient défavorables aux petits partis. Sur la liste FDF, seul Didier Gosuin pouvait dépenser 18 500 euros, contre 5 000 pour le reste des candidats. Cela parce que le FDF s'était

5 000

EUROS

La limite que la plupart des candidats FDF ne pouvaient pas dépasser.

présenté sous la bannière MR lors du scrutin précédent. Les partis les plus puissants, qui sont déjà bien représentés dans les Parlements, jouissent en fait du plafond élevé pour plus de candidats. *"Nous avons fait 12 élus avec deux à*

trois fois moins de moyens que les autres, je comprends la frustration de certains", ajoute Emmanuel De Bock. Cet épisode ne remettra pas en cause l'élection des cinq candidats en question dont nous n'avons pas pu obtenir l'identité, les travaux du collège juridictionnel étant théoriquement confidentiels.

Mathieu Colley